TREMOUILLE SAINT LOUP

Compte rendu de la séance du mardi 19 octobre 2021

sous la présidence de Monsieur Bruno EYZAT

Présents : Bruno EYZAT, Alexander CONSTANTIN, André AUBERT, Eliane MAGNY, Samuel AUBERT, Jean-Claude PARREY, Bernadette ROUSSEAU

Excusés : Guy BOYER représenté par Bruno EYZAT, Alexandre GUILLAUME représenté par Samuel AUBERT

Secrétaire(s) de la séance : Bernadette ROUSSEAU

Ordre du jour:

Vote de crédits supplémentaires (Logement mairie)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2131 - 150	Bâtiments publics	5000.00	
231 - 143	Immobilisations corporelles en cours	-5000.00	
	TOTAL :	**0.00**	**0.00**
	TOTAL :	**0.00**	**0.00**

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

L'ADHUME

Monsieur le Maire représente au Conseil Municipal une nouvelle proposition de participation communale à l'adhésion à l'ADHUME faite par la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense (le versement de la participation communale ayant été refusé par le Conseil Municipal lors de la séance du 27 août 2021).
Convention avec la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense pour le partage du financement de la cotisation annuelle à l'Adhume:Le coût pour Trémouille Saint-Loup est de 117€.
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal ACCEPTE de verser à la Communauté de communes Dômes Sancy Artense la participation de 117€.

Rénovation du bar casse croûte - Choix des entreprises

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que trois entreprises ont été consultées, pour l'agencement de la cuisine.
Lors de la commission travaux - d'appel d'offres en date du 28 août 2021, la commission travaux - appel d'offres a décidé de retenir pour l' Agencement de la cuisine l'entreprise Augere Poumarat pour un montant de 13 905€ HT soit 16 686€ TTC .
Monsieur le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir entériner l'avis de la commission travaux - appel d'offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, :

- décide de suivre l'avis de la commission travaux - appel d'offres et de retenir l'entreprise Auger Poumarat pour un montant de 13 905 € HT soit 16 686€ TTC pour l' Agencement de la cuisine.

- autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Rénovation de l'appartement - Choix des entreprises

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que deux entreprises ont été consultées, pour la rénovation de l'appartement.

Lors de la commission travaux - d'appel d'offres en date du 28 août 2021, la commission travaux - d'appel d'offres a décidé de retenir pour la rénovation de l'appartement l'entreprise FDC Décoration pour un montant de 14 842.75€ HT soit 15 706.55€ TTC

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir entériner l'avis de la commission travaux - d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, :

- décide de suivre l'avis de la commission travaux - d'appel d'offres et de retenir l'entreprise FDC Décoration pour un montant de 14 842.75 € HT soit 15 706.55€ TTC pour la rénovation de l'appartement
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Demande achat terrain communal

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Madame DEGERY Yvanne se porte acquéreur de 42ca, parcelle communale attenante à sa propriété depuis le 05 septembre 2019(parcelle G106 au lieu dit Hautevialle)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents:

- de vendre 42ca pour 5€ les frais notariés et de la moitié des frais de bornages restant à la charges de l' acquéreur
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Questions diverses:

En raison du contexte sanitaire, le repas des aînés n'aura pas lieu cette année par mesure de précaution. Un colis sera distribué à chaque personne de plus de 60 ans inscrite sur la liste électorale.

MAIRIE DE TRÉMOUILLE-ST-LOUP
R.F.
Puy-de-Dôme